

DISCOURS D'INVESTITURE
DU PRÉSIDENT HOUPHOUET-BOIGNY
30 avril 1959

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je me présente devant vous, animé de la seule volonté, par le programme que je soumets à vos suffrages, de faire de notre jeune République un Etat moderne, soutenu par une agriculture rénovée, par une économie libérale et des finances saines, offrant à ses travailleurs de toutes catégories la promotion sociale qu'ils méritent et à ses enfants l'instruction indispensable à leur évolution, animé enfin d'un esprit enthousiaste qui se manifestera par une solidarité effective avec la République Française comme avec tous les Etats de la Communauté.

En un mot, le programme que j'ai l'honneur de vous soumettre, s'attache avant tout à apporter à nos populations des satisfactions sur le plan du bien-être social comme sur le plan du bien-être intellectuel, fruit évidemment d'un travail acharné et d'une rigueur financière constante.

que cette participation coïncide avec la compréhension enthousiaste de la population.

Et, pour cela, il faut que dans notre jeune République, chaque citoyen, chaque militant, désireux de travailler pour la promotion de la Côte d'Ivoire, contribue à l'effort nécessaire pour provoquer, dans les villages, la véritable révolution morale qui, seule, permettra le démarrage en flèche de la production agricole destinée à porter notre pays au rang d'Etat, maître de son destin.

Mon Gouvernement s'attachera donc à détruire ce complexe d'infériorité que nourrissent les populations villageoises — les jeunes villageois en particulier.

Pour le jeune paysan, le départ vers la ville est une sorte d'évasion. Le jeune villageois compare sa situation avec celle de celui qui a eu le bonheur ou la chance d'acquérir un diplôme, donc une meilleure ou plus brillante situation que la sienne. Il se sent diminué.

Nous allons donc rendre aux hommes de la terre — et par dessus tout aux jeunes ruraux — le sentiment que, dans la Côte d'Ivoire nouvelle, pleinement consciente de son destin, la mission qui leur est confiée est d'une importance primordiale.

Ils doivent être pleinement conscients que c'est de leur travail et de leur production que dépendent la promotion du pays. Il faut qu'ils en éprouvent une juste fierté. Il faut qu'ils sachent que la nation, dans son ensemble, leur est reconnaissante. Il faut qu'ils ne doutent pas que le travail de la terre est un métier dont la noblesse ne le cède en rien à aucun autre.

Mais tout cet effort ne servirait à rien ou serait compromis, dès le départ, si le Gouvernement que j'aurai l'hon-

plus d'efficacité les travaux d'amélioration foncière et d'hydraulique demeurés jusqu'à ce jour par trop embryonnaires.

Je veux souligner l'attention toute spéciale que mon Gouvernement accordera à l'élevage qui devra, non seulement tendre à la satisfaction des besoins de nos populations en aliments carnés et qui demeurent immenses, mais aussi répondre aux nécessités de la culture intensive à laquelle nous voulons mener les producteurs, car il n'est pas de culture intensive sans recours à la fumure animale.

Aussi, par tous les moyens, nous nous efforcerons d'obtenir rapidement un accroissement de la qualité et de la quantité de cette production.

Mais la politique agricole de mon Gouvernement poursuivra d'autres objectifs.

L'organisation des marchés agricoles, les caisses de stabilisation et de conditionnement des produits feront l'objet de tous nos soins, les premières, parce qu'elles ont pour objet d'assurer aux producteurs les débouchés indispensables et de protéger les producteurs contre l'instabilité des cours, le deuxième, parce qu'il doit être la consécration de l'effort des cultivateurs et son titre de noblesse.

Il sera procédé à une reconstitution des services de la Coopération et de la Mutualité pour qu'ils puissent répondre véritablement à l'attente des producteurs.

Il en sera de même du Crédit Agricole, car il est indispensable que les initiatives privées ou collectives bénéficient, dans les délais les plus rapides, des moyens financiers dont elles ont besoin.

Mais, à l'action de mon Gouvernement, doit répondre la participation active des producteurs intéressés. Il faut

Le premier devoir de mon gouvernement sera d'accorder aux masses rurales une attention particulière et affectueuse.

Et cela pour deux raisons concordantes :

— d'abord, parce que les masses rurales représentent l'immense majorité de la population de ce pays ;

— ensuite, parce que, sans doute pour longtemps — bien que notre avenir minier qui va hâter l'industrialisation du pays s'annonce prometteur — la Côte d'Ivoire demeurera un pays à vocation agricole.

Il appartient donc au nouveau Gouvernement de poursuivre et de renforcer l'action entreprise par celui auquel il succède. Nos objectifs tendront à mettre fin à la destruction progressive de la couverture forestière indispensable à la défense du sol de notre pays et de son climat. Nous entreprenons donc, sans tarder, une politique de restauration systématique des sols dégradés.

En même temps, nos efforts tendront à obtenir, sur une même surface, de nos paysans, de nos colons, grâce à une exploitation rationnelle des rendements plus abondants, des produits de meilleure qualité et un abaissement des prix de revient.

Pour cela, des moyens d'action accrus seront donnés à nos organismes scientifiques, comme aux services forestiers et à ceux de l'élevage et des pêches.

C'est à ces organismes, en liaison avec un véritable « Service des Sols », qu'il appartiendra de réaliser une prospection systématique des terrains pour déterminer la nature des productions à laquelle chaque région est la plus propice. Cette connaissance des sols doit permettre également à un service du Génie rural rénové de poursuivre avec

neur de présider — si vous voulez bien m'accorder votre confiance — ne s'attachait à une politique de rigueur financière, d'honnêteté de notre système de prix, de fiscalité raisonnable seule susceptible d'attirer les investissements indispensables à notre développement économique.

Mon Gouvernement se fixe comme objectif d'atteindre et de maintenir un équilibre réel et permanent des recettes et des dépenses publiques, la compression au maximum des dépenses non productives qui sont celles du fonctionnement des services et l'expansion continue des dépenses d'investissement.

Il devient indispensable d'effectuer un redressement qui démontre sans discussion possible que la Côte d'Ivoire peut, à tout moment, faire face à tous ses engagements financiers.

Mon Gouvernement entreprendra, sans délai, la réorganisation des services avec l'institution d'un contrôle réel et efficace, puis la liquidation rapide des opérations de recettes et de dépenses en retard, la détermination d'un plafond pour les dépenses de fonctionnement et la réalisation d'une réforme qui adapte la fiscalité aux conditions dans lesquelles s'exerce effectivement l'activité économique, enfin une politique cohérente des salaires et des prix. Ce faisant, notre pays trouvera facilement, je crois, les concours financiers extérieurs qui assureront l'expansion économique, et le progrès social qu'elle permet, sans avoir, comme d'autres pays, à nous placer sous la tutelle de puissances financières privées ou de puissances politiques étrangères.

Au premier rang de ces concours viendra, bien entendu, l'aide de la grande République-sœur que nous sommes en droit d'espérer plus importante que celle des crédits FIDES jusqu'ici accordés, en attendant que l'on puisse créer, pour toute la Communauté, un véritable Fonds de Solidarité.

Nous comptons également, dès que seront terminées les mises au point qui sont en cours, sur l'aide du Fonds de développement de la Communauté Economique Européenne.

Mais il est manifeste que nous devons nous-mêmes donner l'exemple et consentir un effort exceptionnel pour construire l'Etat moderne que nous voulons devenir. Une des lois de finances prévue par notre Constitution devra très prochainement déterminer la part des ressources fiscales nouvelles affectées aux dépenses d'investissement. Mon Gouvernement compte utiliser les revenus annuels ainsi dégagés, partie à la réalisation directe d'un programme de développement et d'équipement, partie à l'amortissement des emprunts à long terme que notre République pourra contacter pour les mêmes fins et il demandera, à cet effet, à la République Française de lui faciliter ces emprunts, en lui accordant sa garantie en contrepartie d'engagements précis que nous souscrirons envers elle.

Nous pourrons ainsi assurer le financement d'un plan quinquennal nouveau — 1960-1965 — qui poursuivra le but de transformer la condition de l'homme d'une façon telle, que dans chacune des zones de peuplement de ce pays, chaque citoyen puisse trouver les facilités de travail et la stabilité de situation, les moyens de communication, les services et les avantages sociaux qui lui permettront, à lui et à sa famille, de vivre et de prospérer dans son milieu.

Les principaux objectifs que poursuit ce plan, dont votre Assemblée aura à discuter, seront une élévation substantielle du niveau de vie des paysans, l'autonomie de consommation pour tous les produits essentiels et le développement des échanges extérieurs.

Les moyens à mettre en œuvre devront certes être multiples, mais, du fait que la force des Etats est fonction, dans le monde moderne, de leur puissance industrielle, nous consacrerons tous nos soins à accélérer l'industrialisation de ce pays dans les perspectives du progrès scientifique et technique. Les bases en seront les richesses minières de l'Ouest que nous avons tout lieu d'espérer suffisamment importantes, l'équipement de nouvelles sources d'énergie et le parachèvement des moyens de transport et de communications.

A ce propos, je tiens à affirmer que mon Gouvernement poursuivra, au point de vue routier, le bitumage des axes principaux, fera en sorte que dans les cinq années à venir, il n'y ait aucun village qui ne soit touché par la route, d'où la suppression totale du portage et des bacs, créera un port de pêche. Dans les cinq années à venir également, nous voulons qu'il n'y ait aucune agglomération importante sans eau potable. Aucun effort ne sera négligé pour le développement de l'équipement hôtelier et du tourisme.

Il est évident que la plus grande part des réalisations de ce programme incombera à l'initiative privée. Dans le même temps que nous mettrons sur pied les mécanismes qui permettront d'organiser et de mobiliser une épargne locale, encore trop diffuse, et donneront aux hommes de ce pays le goût de l'investissement financier, il sera donc indispensable d'attirer les capitaux privés extérieurs en leur apportant, par les formules en usage dans le monde moderne, sécurité et rentabilité.

Une étroite collaboration d'établira dès lors entre les pouvoirs publics et les intérêts privés. Elle s'étendra à tous les domaines de l'activité économique mais, pour être durable et confiante, elle devra se fonder sur le respect de l'intérêt général.

Nous aurons ainsi construit les fondations solides du progrès social. Dans ce domaine, une de nos premières tâches sera de faire une politique cohérente du logement.

En ce qui concerne l'habitat urbain, par une politique de prêts à long ou à moyen terme, nous nous efforcerons de procurer à chacun un logement décent, tout en facilitant l'accession à la propriété.

Nous demanderons au patronat de consentir un effort, sous la forme, par exemple, d'une Caisse de l'habitat.

Il suivra ainsi l'exemple de la Caisse des Dépôts et Consignations qui, par un prêt de 1 an, fera démarrer à Adjamé prochainement un lot de 200 logements avec 120 chambres pour les manœuvres.

Parallèlement, nous attaquerons le problème de l'habitat rural auquel nous consacrerons une aide maximum, de même que le problème des lotissements sur lequel nous ferons un effort particulier pour lequel nous solliciterons la collaboration du secteur privé pour la constitution d'un organisme para-administratif.

Nous poursuivrons la promotion, dans les possibilités intellectuelles et humaines de notre pays, par une augmentation de la quantité et de la qualité de l'instruction. Et pour cela notre appui ira à toutes les formes de l'enseignement.

Nous nous attacherons à faire entrer rapidement en fonctions l'Université d'Abidjan dont le rayonnement doit être déterminant pour l'avenir de notre pays.

Mais cette promotion individuelle que nous faciliterons ne suffit pas : elle doit être complétée par un effort

de promotion collective, c'est-à-dire du monde du travail à la vie économique.

Car une politique n'est vraiment neuve que si elle est accueillie par ceux qu'elle intéresse.

Aussi nous attacherons-nous à obtenir dans les entreprises cette coopération volontaire, basée sur le sentiment de l'association, et qui doit améliorer le rendement et apaiser les esprits.

Ainsi, aurons-nous la paix sociale indispensable au progrès de notre pays et aux investissements qui doivent s'y faire.

Conscients du rôle important que doivent jouer nos fonctionnaires dans le développement de notre jeune Etat, nous nous proposons de les doter rapidement d'un statut démocratique de la Fonction publique qui doit leur permettre de s'adonner pleinement à leur tâche, de travailler avec satisfaction et sérénité.

La Côte d'Ivoire fidèle à la politique de solidarité, fondement de la Communauté, a signé des protocoles d'accords avec la Haute-Volta et le Niger en vue d'une coopération confiante, accords qu'elle désire étendre à d'autres Etats de la défunte Fédération Aofienne.

Ces accords prévoient, entre autres, la participation de la Côte d'Ivoire à un Fonds de Solidarité.

Nous avons le devoir d'honorer nos engagements.

Nous les honorerons, démontrant ainsi que chez nous la solidarité n'est pas un vain mot.

Le programme d'action de mon Gouvernement comportera également une profonde réforme administrative à partir de la division du territoire en quatre départements.

L'africanisation des cadres fera l'objet de tous nos soins, mais ce sera une africanisation de qualité. Nous nous refusons, en effet, d'installer notre Administration dans la médiocrité.

Enfin, la Côte d'Ivoire veut vivre en paix chez elle et avec tous ses voisins. Certes, aucune force extérieure ne peut menacer notre sécurité assurée par l'armée de la Communauté.

Néanmoins, la situation géographique particulière de notre Etat exige une force de police et une force supplétive suffisamment puissantes pour imposer le respect à d'éventuels fauteurs de troubles, le plus souvent à la solde de l'étranger.

Si vous voulez bien m'accorder votre confiance, votre vote équivaudra à un engagement du pays tout entier de se mettre au travail, dans un esprit de discipline, mais aussi d'enthousiasme raisonné.

Mon gouvernement, de son côté, cherchera à mériter la confiance du pays et ne négligera aucun moyen de travailler en collaboration loyale et constante avec l'Assemblée et de l'informer des résultats ou des difficultés de son action.

Que voulons-nous tous, Messieurs ?

Que souhaitons-nous de toute la force de notre foi ?

Faire de notre chère Côte d'Ivoire un Etat moderne et modèle par ses réalités et ses hommes, un Etat fort et envié, un Etat où tous les hommes, quelle que soit leur race, se sentent frères et animés du même idéal de paix et de liberté.

Au travail donc, élus et peuple de Côte d'Ivoire !

La Côte d'Ivoire forte et libre sera celle que nous aurons faite nous-mêmes dans l'union de tous.

La Côte d'Ivoire, par notre réussite certaine, sera la grande fierté de la Communauté franco-africaine au sein de laquelle, elle entend demeurer fraternellement associée à la France, la grande République-sœur et aux Etats de la Communauté.